



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-116930>

Département(s) de publication : **75, 77, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-116930**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Impression, conditionnement et livraison à la demande de livres édités par l'institut d'études judiciaires pour le compte de l'université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Description : La consultation concerne l'impression, le conditionnement et la livraison à la demande de livres édités par l'institut d'études judiciaires pour le compte de l'université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Identifiant de la procédure : 8c6da5c1-1308-4f16-a2dd-0e92918392f3

Identifiant interne : 25M18

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire en application des dispositions de l'article R. 2112-6 alinéa 1 du code de la commande publique. Les prestations sont traitées à prix unitaires et seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission des bons de commande, en application des dispositions de l'article R. 2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique, et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code. Les bons de commande sont réglés par application des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées. L'accord-cadre sera conclu, en application de l'article R. 2162-4 du code de la commande publique, dans les limites financières suivantes : - Montant minimum annuel : 35 000 € HT - Montant maximum annuel : 120 000 € HT. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité de l'accord-cadre.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 22000000 Imprimés et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 22100000 Livres, brochures et dépliants imprimés

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 12 Place du Panthéon

Ville : Paris

Code postal : 75005

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : Les prestations seront livrées soit sur l'un des sites de l'université, soit directement aux acheteurs finaux/étudiants/librairies partenaires en France métropolitaine et dans les DROM-COM (anciennement DOM-TOM) aux adresses communiquées par l'université à chaque commande.

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale ferme d'un (1) an à compter de sa date de notification. Conformément à l'article R 2112-4 du code de la commande publique, l'accord-cadre est renouvelable trois (3) fois, par période d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut s'y opposer. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification). En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Les motifs d'exclusion de la procédure sont décrits à l'article 8.1 du règlement de la consultation (RC). Conformément aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique, l'université exclura de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R.2192-10 du code de la commande publique du 1er avril 2019. Le délai de paiement court à partir de la date de réception de la facture non sujette à contestation ou rectification. Toutefois, le délai court à compter de la date d'exécution des prestations lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à cette date. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le code de la commande publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Conformément à l'article 9.3 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R.2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique si le montant du bon

de commande est égal ou supérieur à 50 000 euros HT. Conformément à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique, lorsque la durée du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois. Pour les marchés publics passés par l'Etat, le taux de l'avance est porté à 30 % lorsque le titulaire du marché public ou son sous traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13. Le montant de l'avance versé au titulaire est déterminé par application des articles R. 2191-6 à R. 2191-10 du même Code et n'est ni révisable, ni actualisable. L'avance est remboursée dans les conditions prévues aux articles R. 2191-11 et R. 2191-12 du Code précité. Les critères de jugement des offres sont détaillés à l'article 8.2 du RC. Conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur procède à l'examen des candidatures et à l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats sur la base des renseignements et documents constitutifs du dossier de candidature mentionnés à l'article 6.1 du RC. Les candidatures dont les garanties et capacités financières, professionnelles et techniques, en rapport avec l'objet et la complexité du besoin, sont manifestement insuffisantes pour exécuter les prestations de l'accord-cadre, seront éliminées. Conformément aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique, l'université exclura de la procédure de passation du marché public les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur. En application des articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes : Une lettre de candidature et le cas échéant d'habilitation du mandataire par ses co traitants (DC1 ou équivalent) comprenant les informations suivantes : • Identification du pouvoir adjudicateur, du candidat et du groupement le cas échéant, • Objet du marché et de la candidature, • Attestations sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, • Personnes ayant le pouvoir d'engager la société. Le document relatif aux pouvoirs de la personne signataire. Si le signataire des pièces est habilité de droit à engager la société, il peut fournir un extrait K bis ou équivalent. Si le signataire agit en vertu d'une délégation de pouvoir, il devra fournir une attestation de délégation signée par la personne habilitée de plein droit à engager la société et tout document attestant que la personne qui délègue est elle-même habilitée à engager la société. La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2* ou équivalent) précisant les informations suivantes : • Identification du pouvoir adjudicateur et du candidat ou membre du groupement, • Objet du marché, • Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou équivalent (dans l'affirmative, joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet). Les renseignements demandés au titre de l'article R. 2142-1 à R. 2142-14 du Code de la commande publique (les candidats peuvent utiliser l'imprimé DC2) : • Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (dans le formulaire DC2 le cas échéant), • Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, • Une liste des principales références de prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé, appuyée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Afin d'apprécier la qualité des produits au regard des exigences

mentionnées dans le CCTP et de juger la plus-value des offres par rapport à ces exigences les candidats devront fournir les échantillons attendus, tels que précisés dans l'article 7 du RC. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises Adresse : <https://www.demarchesimplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. * Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Code de la commande publique - Code de la commande publique

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Impression, conditionnement et livraison à la demande de livres édités par l'institut d'études judiciaires pour le compte de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Description : La consultation concerne l'impression, le conditionnement et la livraison à la demande de livres édités par l'institut d'études judiciaires pour le compte de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Identifiant interne : 25M18

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 22000000 Imprimés et produits connexes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 22100000 Livres, brochures et dépliants imprimés

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le marché est conclu pour une durée initiale ferme d'un (1) an à compter de sa date de notification. Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, le marché est renouvelable trois (3) fois, par période d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut s'y opposer. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'université doit se prononcer par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification). En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix de l'offre

Description : Critère A : Prix de l'offre, noté sur 55 points, sera jugé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Les prix renseignés dans le DQE par les candidats devront reprendre strictement les prix du BPU. La formule utilisée s'écrit : Note critère prix = (Montant total le moins élevé * / Montant total analysé X 55) (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 55

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique de l'offre

Description : Critère B : Valeur technique de l'offre, notée sur 30 points et décomposée selon les cinq sous-critères suivants : Sous-critère B1 : Qualité des papiers, de l'impression et du façonnage, appréciée en fonction de l'échantillon remis (16 points) ; Sous-critère B2 : Modalités de livraison des ouvrages qui seront appréciées selon les informations fournies le cadre de réponses techniques (6 points) ; Sous-critère B3 : Qualité du conditionnement : sont notamment pris en compte la présence ou non d'une mise sous plastique de chaque unité et la qualité globale du colis (carton adapté au contenu, présence de matériaux pour caler les livres à l'intérieur du colis si nécessaire, risque que le colis s'ouvre pendant le transport, etc.) appréciés selon les informations fournies le cadre de réponses techniques (4 points) ; Sous-critère B4 : Modalités de suivi des commandes, appréciées selon les informations transmises dans le cadre de réponses techniques (4 points).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Délais d'exécution et de livraisons

Description : Critère C : Délais d'exécution et de livraisons, notés sur 15 points seront jugés au regard des délais proposés dans le Bordereau des délais.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 15

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 12/11/2025 à 23:59

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 9.999999999999E12

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Les délais de recours sont de : soit 31 jours à partir de la publication de l'avis d'attribution, soit de 6 mois après la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification du contrat n'a été effectuée.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Numéro d'enregistrement : 19751717000019

Département : 75

Adresse postale : 12 Place du Panthéon

Ville : Paris cedex 5

Code postal : 75231

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Albert ELMERICH

Adresse électronique : albert.elmerich@univ-paris1.fr

Téléphone : +33 1 89 68 43 30

Adresse internet : <https://www.pantheonsorbonne.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Ville : Paris

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33 1 44 59 44 00

Adresse internet : <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : db425979-7d8e-4215-b74c-3ffc197f7cc9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 20/10/2025 à 14:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/10/2025